



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 12 avril 2023 - PV N°30

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 08 ET 09 AVRIL 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 50361.1 PERIGORD VERT - EXCIDEUIL ST MEDARD

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50584.2 TOCANE/CELLES Ent. 2 - HAUTEFORT GENIS SAL

Poule C 51086.1 BELVES 2 - MONTIGNAC 2

Poule E 51483.1 LEGUILLAC AUC - CELLES/USSVC/UST Ent. 3

COUPE DU DISTRICT

55578.1 MUSSIDAN ST LAUR 2 - SARLAT MARCILLAC 2

CHALLENGE SERIPUB24.FR

55575.1 LIMEUIL 2 - ANNESSE ET BEAULIEU

LITIGES ET CONTENTIEUX

COUPE DU DISTRICT

55578.1 MUSSIDAN ST LAUR Ent. 2 - SARLAT MARCILLAC 2

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME

DEPARTEMENTAL 3

Poule B 50405.1 ST PIERRE DE CHIGNAC

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1^{er} forfait).

COUPE DORDOGNE FUTSAL

54426.1 BERGERAC LA CATTE

FORFAIT GENERAL

L'équipe LIMENS JSA 3 qui disputait le CRITERIUM A 8 POULE A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33 €.



Procès verbal

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4

Poule E 51483.1 LEGUILLAC AUC - CELLES/USSVC/UST Ent. 3

Un licencié suspendu du club de LEGUILLAC est inscrit sur la feuille de match. La commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.